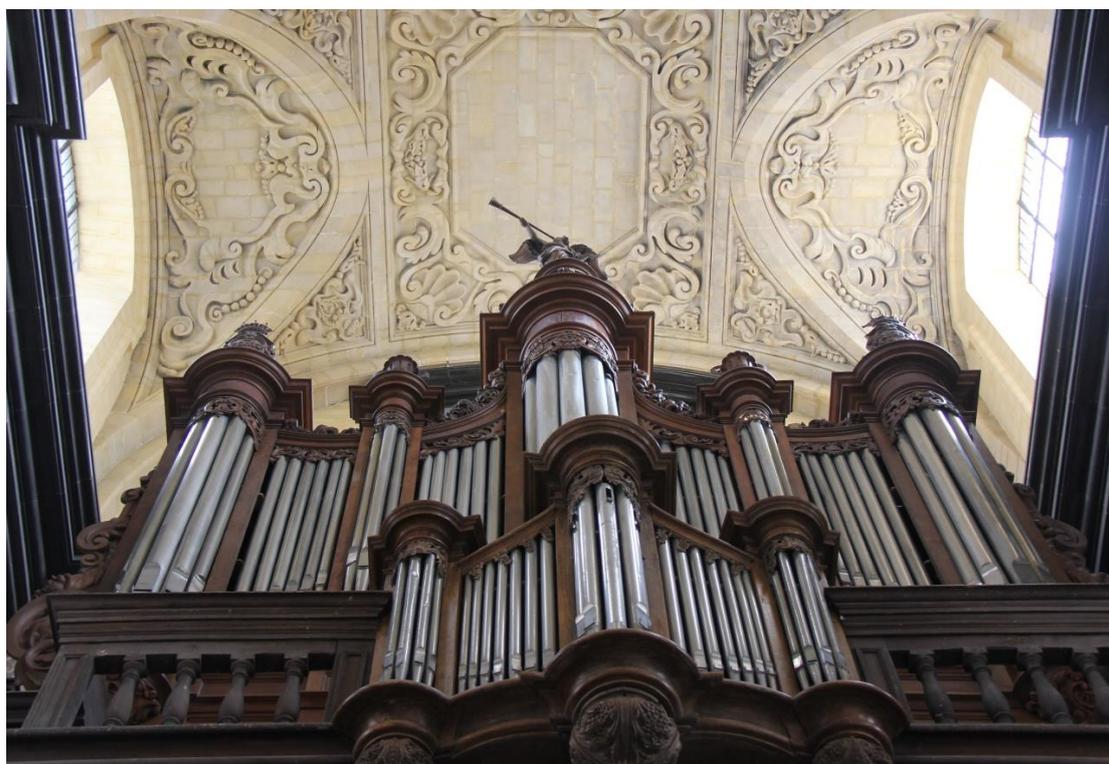


NAMUR
« EGLISE SAINT- LOUP »
PROJET
RESTAURATION DE L'ORGUE



27 novembre 2017



« LES AMIS DE L'EGLISE SAINT-LOUP A NAMUR » A.S.B.L.

www.eglise-saint-loup.be

Cette étude a été réalisée sous la direction de l'a.s.b.l. « Les Amis de l'église Saint-Loup à Namur » à qui la Ville de Namur a confié la maîtrise d'ouvrage du projet Namur-les-Orgues.

© Pierre DECOURCELLE et Roland SERVAIS, 2017

Editeur responsable : « Les Amis de l'église Saint-Loup à Namur » - www.eglise-saint-loup.be

Toute reproduction, même partielle, de ce document est strictement interdite sans l'accord écrit de l'a.s.b.l. « Les Amis de l'église Saint-Loup à Namur ».



Sommaire

01. La genèse du projet	1
02. La note d'intention générale du 30 octobre 2015	3
03. Le Comité scientifique d'accompagnement	6
04. Les enjeux et les objectifs du projet de restauration	8
05. Le projet « Namur-les-Orgues » et l'orgue de l'église Saint-Loup	11
06. La Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup :	13
Avant-projet :	
- la synthèse	
- l'option de restauration	
- l'appel d'offre par concours de conception et réalisation	
Le projet :	
- le règlement du concours	
- la composition du Jury	
07. Le Certificat de Patrimoine	16
08. Le Coût et le financement du projet	17
- Le coût du projet	
- Le financement	
- les subsides de la Région wallonne	
- le partenariat privé	
09. Les annexes	21
- Annexe 1 : Comité d'accompagnement. Procès-verbaux des réunions de travail	
- Annexe 2 : Projet « Namur-les-Orgues ». Définition des missions et convention « ASBL/Auteur de projet »	
- Annexe 3 : Projet « Namur-les-Orgues » : études préalables et d'avant-projet, P. Decourcelle et R. Servais - juin 2017 (<i>voir le fascicule séparé</i>)	
- Annexe 4 : Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup : études préalables et d'avant-projet, P. Decourcelle et R. Servais - février 2016	
- Annexe 5 : Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup : convention pour les missions d'expertise et de suivi d'exécution	
- Annexe 6 : Le règlement du concours	

01. La genèse du projet

- Par sa déclaration du 29 avril 2015, le Bourgmestre et Ministre du Patrimoine de la Wallonie exprime publiquement son intention de lancer un grand projet de restauration des orgues majeurs de la Commune de Namur. Fondé sur l'exemple de Toulouse-les-Orgues, ce projet sera identifié « Namur-les-Orgues »
- En vue de lancer ce projet, et de l'initier par la restauration de l'orgue de tribune de l'église St-Loup, une 1^{ère} réunion est tenue le 21 mai 2015 en présence de l'échevine de la Culture, Madame Crefcoeur et de l'attaché de Cabinet du Ministère du patrimoine de la Wallonie, Monsieur Bruno Collard.
Tous deux souhaitent qu'avant de lancer cette 1^{ère} restauration, une étude préalable soit faite sur l'ensemble des orgues à Namur. Celle-ci devra d'une part identifier parmi les 44 orgues existants (*), les orgues majeurs susceptibles de répondre au projet et d'autre part assurer l'évaluation diagnostic et de faisabilité de chacun d'eux.
- A cet effet, la Ville de Namur par la voie de Madame Crefcoeur, Echevine de la Culture, délèguera la Maîtrise d'ouvrage à l'A.S.B.L. « Les Amis de l'Eglise St-Loup » et chargera celle-ci d'assurer l'organisation et la gestion de cette étude préalable.
- Pour y répondre, l'A.S.B.L. dresse une note d'intention générale définissant le contexte et les intentions du projet. (Voir art.01 ci-dessous « Note d'intention du 30 octobre 2015)
- En vue d'assurer avec pertinence et compétence ce projet, elle s'entoure d'un comité scientifique d'accompagnement composé de spécialistes reconnus au niveau national et international. Celui-ci suivra toutes les étapes du projet qui devra obligatoirement recevoir l'aval de ce Comité.
(Voir point art.03 ci-dessous : le Comité scientifique d'accompagnement)
- Une convention d'étude préalable est établie le 03/02/2016 entre l'A.S.B.L. « Les Amis de l'église St-Loup » et l'association momentanée, Pierre Decourcelle et Roland Servais. La présente étude en est la réponse.
(voir annexe 2 : convention du 03 février 2016)
- Lors de sa 1^{ère} réunion tenue le 29/10/2015, le comité scientifique d'accompagnement a mis en évidence les 7 orgues majeurs de Namur susceptibles de devenir des orgues de concert.

(*) « Orgues de Wallonie », volume 3, Province de Namur, tome 5, Arrondissement de Namur, Ministère de la Région wallonne, 1997

02. La note d'intention générale du 30 octobre 2015

« Le renouveau de l'orgue de l'église Saint-Loup à Namur et le projet « Namur-les-Orgues de la Ville de Namur »

Les « Amis de l'église Saint-Loup à Namur », actifs depuis 2012 et aujourd'hui constitués en a.s.b.l, se sont donné comme mission non seulement de rouvrir au grand public, après plus de trente années de restauration, un des plus beaux monuments baroques de Belgique, mais également de prolonger cette restauration en métamorphosant ce lieu en un espace musical d'exception.

Si l'a.s.b.l. accueille depuis plus de 3 ans les plus prestigieuses formations musicales de musique baroque, elle prend toutefois conscience que l'orgue de tribune de l'église St-Loup, aussi majestueux qu'il puisse paraître, est aujourd'hui sans voix et de piètre qualité. Ce constat est mis en évidence par une étude diagnostique sévère dressée par Pierre Decourcelle, conseiller en cette matière auprès de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

En effet, composé du grand buffet de Joseph Merklin de 1857 et du buffet positif de Sébastien Lachapelle de 1738, l'orgue actuel a subi lors de sa restauration en 1974 - 1976 de grandes modifications inadéquates qui le soustraient désormais à toute prétention à devenir un instrument de concert reconnu par les organistes de niveau international.

Prenant acte de cette situation, l'a.s.b.l., poussée par sa dynamique à promouvoir un édifice namurois exceptionnel à forte valeur identitaire et affective, décide sans hésitation de s'engager dans une réhabilitation majeure de son orgue. Elle s'appuie d'une part sur le soutien du Cabinet du Ministre du Patrimoine et d'autre part sur l'important projet de la Ville de Namur qui lance un vaste programme de restauration de ses orgues afin de promouvoir dans les prochaines années un grand festival « Namur-les-Orgues ».

Estimant que l'église Saint-Loup, sortie de ses longues restaurations architecturales, pourrait être le premier lieu d'exception à donner une résonance majeure à ce projet, l'échevinat de la Culture a demandé à l'a.s.b.l. de prendre en charge la gestion et la conduite des opérations. Un premier budget permettra de lancer dans les prochaines semaines une pré - étude qui sera confiée à Pierre Decourcelle et Roland Servais.

L'a.s.b.l. trouve également les fondements de son engagement dans le soutien précieux des formations et institutions musicales florissantes à Namur (le Chœur de Chambre de Namur, les Agréments, le Millénium orchestra, l'IMEP ...) qui sont en demande d'un lieu dont la potentialité musicale offrirait aux organistes de réputation internationale un instrument d'une grande unité esthétique en parfaite adéquation avec le contexte baroque de l'église.

L'étude diagnostique préliminaire des orgues de la ville de Namur

En vue d'avoir une vision globale de l'ensemble des orgues namurois, l'étude préliminaire portera sur les orgues majeurs de la commune, à savoir ceux de la cathédrale, des églises Notre-Dame, Saint-Joseph, Saint-Loup et Wierde. Construite sur base d'une analyse historique, diagnostique et musicale de chaque instrument et de leur environnement acoustique, elle aura

pour objectif d'établir pour chacun d'eux les lignes de conduite des différentes options de restauration /réhabilitation et de mettre en évidence les avantages et les inconvénients de celles-ci, dans une perspective culturelle tournée vers l'avenir.

De cette évaluation, elle définira les styles musicaux, les harmonies et l'équilibre de facture à donner pour chacun de ces orgues. Elle aura également pour souci de rapprocher l'esthétique sonore avec son environnement historique et architectural désignant ainsi la spécificité musicale de chaque lieu afin de pouvoir définir le répertoire musical auquel il devra répondre : musique d'orgue baroque, classique, romantique, symphonique, contemporain

Par une telle approche, les restaurations /réhabilitations engagées éviteront de donner à chacun d'eux une solution unique et globale les contraignant à intégrer dans leur architecture tous les répertoires musicaux, les entraînant irrévocablement à leur hybridation et (ou) à leur perte d'identité.

Prenant également en compte l'aspect financier du projet, cette approche veut plutôt mettre en place des solutions parallèles où chaque orgue exprimerait sa propre identité et singularité musicale.

L'orgue de l'église Saint-Loup

Revenant plus particulièrement à l'orgue de l'église St-Loup, l'inscription de celui-ci dans le contexte baroque exceptionnel et unique en Belgique, nous conduit naturellement à lui donner dès à présent toutes les caractéristiques « esthétiques » d'un orgue baroque tant par son caractère musical que par l'architecture de son buffet. Il y aura lieu toutefois de définir son style.

L'adaptation ou non de son buffet constituera également une des options majeures que l'étude préliminaire devra questionner et argumenter.

Dès cette étude initiale approuvée, l'a.s.b.l. désignera, en accord avec la Ville de Namur, un auteur de projet, musicologue, spécialiste de l'orgue, en vue d'assurer la finalisation du projet. Cet auteur de projet dressera un dossier détaillé d'exécution qui, après approbation, fera l'objet d'un appel d'offres restreint auprès des meilleurs facteurs d'orgues européens. »

Note du 30 octobre 2015

Thierry Lanotte et le Comité scientifique d'accompagnement

03. Le Comité scientifique d'accompagnement

Afin de s'assurer d'une compétence la plus large et la plus complète possible, l'ASBL « Les Amis de l'église saint-Loup à Namur » s'est entourée d'un Comité scientifique d'accompagnement constitué de spécialistes de renommée nationale et internationale.

Les membres :

- Monsieur Benoît Mernier : organiste, compositeur et professeur d'orgue à l'IMEP

- Monsieur Roland Servais : organiste, musicologue spécialiste en organologie
- Monsieur Pierre Decourcelle : facteur d'orgue, historien d'art et membre spécialiste auprès de la CRMSF
- Monsieur Jean-Marie Marchal : organiste, professeur au conservatoire de Liège et directeur de CAV&MA

Les spécialistes invités

- Monsieur Gilles Cantagrel : musicologue, directeur honoraire de France Musique et spécialiste internationalement reconnu de l'œuvre de Bach
- Monsieur Bernard Focroulle : organiste, compositeur, directeur honoraire de l'Opéra royal de la Monnaie,
- Monsieur Leonardo Garcia Alarcon : organiste, musicologue, chef d'orchestre professeur au conservatoire de Genève, directeur artistique du Chœur de Chambre de Namur

Les représentants de l'ASBL « Les amis de l'église Saint-Loup à Namur »

- Madame Thérèse Cortembos : historienne de l'architecture, membre d'ICOMOS »
- Monsieur Thierry Lanotte : architecte, membre d'ICOMOS et de la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles, responsable du projet ».

Depuis octobre 2015, le Comité scientifique a tenu cinq réunions de travail dont deux en présence de Leonardo Garcia Alarcon et de Gilles Cantagrel, personnalités exceptionnelles dans le domaine de l'orgue et du baroque.

Afin de mettre en évidence les problématiques abordées, les procès-verbaux sont repris pour information en annexe (1).

04. Les enjeux et les objectifs du projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup

L'orgue de Saint-Loup, aphone depuis plus de quarante, a subi non seulement en 1976 l'intervention malheureuse du facteur d'orgues Delmotte mais également tous les assauts et avatars générés par une restauration lourde et longue de plus de trente ans.

Non concerné par cette restauration importante, l'orgue se présente aujourd'hui sur la tribune comme un meuble inerte dont le buffet majestueux et de grande qualité patrimoniale ne constitue plus qu'une caisse vide formant l'enceinte acoustique d'un instrument sans fonctionnalité d'aucune sorte qu'elle soit musicale, liturgique ou pédagogique.

La restauration/restructuration de l'orgue de Saint-Loup répond pour l'ASBL en charge du projet, à quatre enjeux et objectifs majeurs déclinés sans ordre prioritaire :

1. La réinscription intégrée de l'instrument dans une architecture baroque exceptionnelle, non seulement en rétablissant de nouveaux rapports esthétiques et équilibrés du buffet par rapport à l'espace architectural, mais également en

restituant à cet espace baroque la dimension musicale qui en constituait l'essence première. L'esthétique baroque de la Contre-réforme du 17^e convoquait en effet tous les sens du corps y compris l'ouïe. C'est cette dimension originelle que la restauration de l'orgue veut restituer.

2. L'élargissement du répertoire musical à Namur.

Par son caractère d'exception dans l'histoire baroque des Pays bas méridionaux, par sa position centrale au cœur de la ville ancienne et par son acoustique singulière, l'église Saint-Loup est devenue un lieu majeur de la musique baroque en Belgique malheureusement amputé d'un des instruments les plus significatifs du monde baroque, à savoir l'orgue.

La restauration de celui-ci permettra à tous les ensembles en résidence à Namur et aujourd'hui reconnus dans le monde entier tels que le Chœur de Chambre de Namur, Les Agréments, le Millenium Orchestra ou encore Vox Luminis, d'ouvrir plus largement leur répertoire musical et de l'étendre sur des registres nouveaux que seul l'orgue peut offrir.

A cet effet, l'appel de Jean-Marchal, directeur du CAV&MA, est interpellant :

« Pour les musiciens, l'église Saint-Loup représente un lieu d'exception, un écrin unique.

Tous les chanteurs et instrumentistes qui fréquentent les lieux marquent un temps d'arrêt pour s'imprégner de cette magie. Et ils s'inquiètent bientôt : « peut-on jouer l'orgue ? »

Hélas non.

Leur déception est alors immense, tant il leur apparaît évident qu'un tel lieu doit abriter un instrument digne de dialoguer avec lui.

Restaurer l'orgue de Saint-Loup au plus près de son esthétique baroque, c'est donc faire oeuvre patrimoniale au sens le plus noble du terme.

C'est également donner l'occasion aux musiciens, et notamment à ceux représentés par le CAV&MA, d'utiliser les lieux au meilleur de ses capacités, au bénéfice à la fois d'une créativité renforcée par ce magnifique nouvel outil et d'un public qui ne pourra qu'être profondément ému.

C'est enfin donner à des structures d'enseignement performantes (le Conservatoire et l'IMEP) un instrument exemplaire capable de renforcer considérablement leur pédagogie, et donc leur attractivité pour tous les jeunes organistes »

Le 20 juin 2017

*J.M. Marchal,
Directeur de CAV&MA*

3. La création d'un orgue de niveau international a service des différents projets pédagogiques à Namur.

Comme le signale Jean-Marie Marchal dans son interpellation reprise ci-dessus, la présence d'un orgue de grande qualité musicale joué par les plus grands organistes d'Europe constituera pour le Conservatoire et l'IMEP en résidence à Namur un outil pédagogique et de rencontre indispensable au renforcement de leur structure d'enseignement

4. La participation de l'orgue de Saint-Loup dans le projet global « Namur-les-Orgues ». Voir le chapitre 05 ci-dessous

05. Le projet « Namur-les-Orgues » et l'orgue de l'église Saint-Loup

Comme évoqué dans la note d'intention du 30 octobre 2015 (voir art.01 ci-dessus), l'étude de la restauration de l'orgue de Saint-Loup ne pouvait être engagée qu'après avoir établi au préalable une évaluation globale, cohérente et complémentaire de l'avenir de l'ensemble des orgues existant sur le territoire de Namur.

A cet effet, et pour la première fois en Belgique, une administration communale a demandé à l'ASBL et à son Comité Scientifique :

- de sélectionner parmi les 44 orgues namurois, les instruments majeurs, susceptibles de constituer un parc instrumental autorisant la création à Namur d'un grand festival « Namur-les-Orgues ».
- d'établir pour chacun de ces orgues sélectionnés, une étude historique, diagnostique et d'avant-projet, fondée sur les critères suivant :
- la qualité de la facture ;
- l'homogénéité de l'instrument ;
- l'état de conservation ;
- l'intérêt patrimonial ;
- les possibilités d'utilisation futures, y compris pédagogiques ;
- la volonté de disposer, dans le projet global, d'un ensemble d'instruments variés et complémentaires.

Cette étude préalable révélera pour chaque instrument, les styles musicaux, les harmonies et l'équilibre de facture à donner.

Elle aura également pour souci de rapprocher l'esthétique sonore avec l'environnement historique et architectural dans lequel il est inscrit, désignant ainsi la spécificité musicale de chaque lieu afin de pouvoir définir le répertoire musical auquel il devra répondre : musique d'orgue baroque, classique, romantique, symphonique, contemporain

Par une telle approche, les restaurations engagées éviteront de donner à chacun d'eux une solution unique et globale les contraignant à intégrer dans leur architecture tous les répertoires musicaux, les entraînant irrévocablement à leur hybridation et (ou) à leur perte d'identité.

Prenant également en compte l'aspect financier du projet, cette approche veut plutôt mettre en place des solutions parallèles où chaque orgue exprimerait sa propre identité et singularité musicale.

L'étude globale (70p) « Namur-les-Orgues » dressée en juin 2017 par P.Decourcelle et R.Servais est reprise dans le 2^e fascicule : annexe 3

06. La restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup :

L'avant-projet

L'étude « Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup à Namur : études préalables et d'avant-projet » - P.Decourcelle et R.Servais – mai 2016 » est reprise dans sa version intégrale en **annexe 4**

Synthèse

Description succincte

« L'orgue actuellement en place à Saint-Loup y a été installé en 1808.

Il est constitué de parties datant de plusieurs époques. La façade du Positif et quelques jeux datent de 1738. Le buffet et une moitié de la tuyauterie restante remontent au 19^{ème} siècle, et sont l'oeuvre de Merklin et – dans une moindre mesure – d'Anneessens.

L'autre moitié de la tuyauterie, et le reste de la partie instrumentale (console, sommiers, transmission, soufflerie) ont été installés par Delmotte en 1976. »

Extrait de l'étude « Namur-les-Orgues – Mise en valeur des orgues de Namur » -
P. Decourcelle et R.Servais - Mars 2017

Option de restauration

Au sein d'un projet unique, l'option retenue consisterait en deux types d'interventions distinctes :

a) La restauration du grand orgue de tribune

Si le buffet du Grand corps 19^e est de grande qualité esthétique et construit en bon matériaux, la partie instrumentale englobée dans ce buffet est par contre de piètre qualité, à l'exception d'une partie de la tuyauterie (+/-20%).

L'option consisterait à construire dans le buffet existant, et après récupération de cette tuyauterie, un instrument neuf qui présenterait une complémentarité assumée avec les autres instruments concernés dans le projet global « Namur-les-Orgues ».

Dans le cas qui nous concerne, l'orgue de tribune de Saint-Loup sera inspiré du style baroque (17^e et début 18^e siècles) au sens large.

b) Le démontage du Positif de dos et l'installation dans la nef d'un orgue séparé et mobile.

La mise en valeur des éléments les plus anciens de l'orgue 17e (façade Positif et la tuyauterie des 8 jeux instrumentaux) ainsi que la conservation du buffet également de très bonne qualité esthétique et constructive, serait assurée en réintégrant l'ensemble de ces éléments anciens (17^e) dans un plus petit instrument en copie historique et placé au sol dans la nef.

Cette option présenterait plusieurs avantages :

- Résolution du problème de disproportion entre les actuels buffets du Positif et de Grand-corps
- Mise en valeur de façon homogène des éléments les plus anciens de l'instrument : pour mémoire, il n'existe actuellement plus aucun orgue de Lachapelle jouable,
- Le grand buffet subsistant seul sur la tribune, des possibilités plus importantes et plus variées sont offerts aux facteurs d'orgues, qu'ils envisagent ou non de reconstituer un Positif mieux proportionné au Grand-corps.
- La mise à disposition de deux instruments distincts, dont un mobile et placé au sol dans la nef, permettrait une plus grande souplesse d'intégration au sein d'effectifs instrumentaux et vocaux qui ne trouveraient pas sa place à la tribune.
Cette disposition multiplierait aussi les possibilités concertantes et pédagogiques

L'appel d'offre par concours de conception et de réalisation

Le Comité scientifique d'accompagnement et l'auteur de projet estiment par expérience que la procédure la plus pertinente pour voir aboutir ce projet est de procéder par appel d'offre « concours de conception et de réalisation » dont le coût global est forfaitaire, fixé et imposé aux concurrents.

Il s'agit d'une procédure par lequel le maître d'ouvrage outre de choisir un projet précis, après mise en concurrence et avis d'un jury, s'assure de la maîtrise complète du budget.

Remarque : l'option de restauration décrite ci-dessus et la procédure par appel d'offre concours ont fait l'objet lors de sa 3e réunion de Certificat de Patrimoine d'un accord du Comité d'accompagnement
(Voir PV-CP n°03 du 19/01/2017)

Le projet - concours

Règlement du concours :

Le marché de « Conception-réalisation » pour la restauration de l'orgue de Saint-Loup est régi par le règlement du « concours ouvert en 2 temps avec publicité européenne » dont le règlement général est repris en annexe 6 « Règlement du concours ».

La composition du jury

Le Comité scientifique d'accompagnement a composé le jury suivant.

7 membres avec voix délibérative :

Pour le Comité scientifique d'accompagnement :

- Benoît Mernier (B) : compositeur, organiste et professeur à l'IMEP
- Jean-Marie Marchal (B) : organiste, directeur du CAV&MA

Pour les 4 experts extérieurs :

- Olivier Latry (F), organiste concertiste, titulaire de l'orgue de ND de Paris
- Bernard Focroulle (B), organiste, directeur du Festival d'Aix en Provence, directeur honoraire de la Monnaie
- Christian Lutz (F), technicien-conseil auprès des Monuments historiques de France
- Alain Anselm (F), membre de la Commission des orgues historiques de Paris, facteur de clavecins et d'orgues

Pour le pouvoir adjudicateur :

- Thierry Lanotte (B) : architecte,

1 membre invité avec voix non délibérative

- Leonardo Garcia Alarcon (Argentine) : organiste, chef d'orchestre, directeur artistique du philharmonique de Namur

2 experts avec voix consultative (et non délibérative)

Les auteurs des études préalables d'avant-projet avec voix non délibératives

- Pierre Decourcelle (B) : facteur d'orgue, musicologue, historien de l'art, et spécialiste auprès de la CRMSF
- Roland Servais(B) : organiste, musicologue et spécialiste en organologie

07. Le Certificat de Patrimoine

- a) Par convention du 05 mai 2017 et par son avenant n°01 du 07/05/2017, la Fabrique d'église Saint-Loup a délégué à l'ASBL « Les Amis de l'église Saint-Loup » la mission de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'orgue.
- b) Une demande officielle en vue de l'obtention de Certificat de Patrimoine pour la restauration de l'orgue a été introduite le 3 mars 2016 par l'ASBL auprès de Monsieur Pierre Paquet, Inspecteur général.
- c) Trois réunions de certificat de patrimoine se sont tenues sur les lieux en présence du Comité d'accompagnement :
 - la 1^{ère} le 12/04/2016
 - la 2^e le 16/06/2016
 - la 3^e le 19/01/2017
- d) Par sa 3^e réunion, le Comité d'accompagnement a marqué son accord sur l'option de restauration de l'orgue telle que développée dans les études préalables et d'avant-projet (voir art.06 ci-dessus) constituant la phase 1 de la mission d'auteur de projet.
- e) Cet accord a été entériné par la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles (CRMSF)
- f) Vu la désignation de l'auteur de projet pour la mission d'expertise et de suivi de chantier,
 - a. vu le dépôt prévu en août 2017 du c.s.ch relatif à l'appel d'offre concours - conception / réalisation
 - b. une 4^e réunion autorisant l'établissement du PV de synthèse, devrait se tenir en septembre 2017.

08. Le coût et le financement du projet

08.01- Coût du projet :

Conformément aux études préalables et d'avant-projet repris dans son intégralité en annexe 4, le coût de la restauration de l'orgue de Saint-Loup est fixé comme suit :

Orgue de tribune :

- Etude préalable de la tuyauterie :	5.000 €
- Buffet :	90.000 €
- Soufflerie :	37.000 €
- Sommiers :	120.000 €
- Transmission :	68.000 €
- Console :	34.000 €

- Tuyauterie :	281.000 €
- Harmonisation :	170.000 €
- Divers :	25.000 €

TOTAL	830.000 €

Orgue au sol :

- Buffet :	44.000 €
- Soufflerie :	14.000 €
- Sommier :	14.000 €
- Transmission :	16.000 €
- Console :	13.000 €
- Tuyauterie :	64.000 €
- Harmonisation :	45.000 €

TOTAL :	210.000 €

TOTAL GÉNÉRAL H.T.V.A. :	1.040.000 €
T.V.A. (21 %) :	218.400 €

Total général (TVAC) :	1.248.400 €

Dans le cadre de l'appel d'offres « concours de conception et de réalisation », les coûts de 830.000,00 et 210.000,00 seront des prix forfaitaires imposés dans le cahier des charges de la procédure.

Ils constitueront dès lors des prix fixes qui fixeront de manière stricte le budget global de la restauration.

08.02- Le financement:

Le projet devrait être financé dans le cadre d'un partenariat public-privé établi comme suit :

Les subsides de la Région wallonne : 75%

Le taux de 75% est calculé conformément aux dispositions légales actuellement en vigueur, à savoir:

a) Taux de subsidiation applicable par la Région wallonne

- vu que l'église Saint-Loup est un lieu de culte,

- vu que l'église Saint-Loup est propriété de la Fabrique d'église Saint-Loup, propriétaire public,
- vu que l'orgue, immeuble par destination est classé par A.R. du 15/11/1936, mais est toutefois explicitement soustrait de la reconnaissance du caractère exceptionnel de l'église Saint-Loup établi par A.R du 26/10/2016,
- vu que l'église Saint-Loup est intégré par un projet quinquennal à une dynamique de développement (tourisme, éducation, culture) »
- vu qu'en accord avec l'Administration, la « fiche d'état sanitaire » correspond aux études préalables reprises en annexe 4,
- vu également les différents échanges établis entre l'ASBL et l'Administration du Patrimoine,
- le taux de subvention peut être établi comme suit :

Subvention à la restauration RW	Monument classé	
<u>Taux de base</u>	40 %	
<u>Majorations (cumulables)</u>		
L'entretien est conforme aux recommandations de la fiche d'état sanitaire	+ 10 %	
La fonction du monument est publique	+ 5 %	
Le monument est intégré par un projet quinquennal à une dynamique de développement	Propriétaire public : + 15 %	
Interventions financières complémentaires et obligatoires Province + Commune	4% + 1% (minimum)	
Taux maximum possible	Propriétaire public : + 75 %	

b) Montants des subsides susceptibles d'être octroyés par la Région wallonne

- pour l'orgue de tribune : 75% x 830.000,00 622.500,00 €
- pour l'orgue au sol : 75% x 210.000,00157.500,00 €

Total (HTVA)	780.000,00 €
TVA (21%)	163.800,00 €

TOTAL (TVAC)	943.800,00

Le partenariat privé: 25%

Coût des travaux pris en charge par le privé :

- pour l'orgue de tribune : 25 % x 830.000,00 207.500,00 €

- pour l'orgue au sol : 25 % x 210.000,00 52.500,00 €

Total (HTVA) 260.000,00 €

TVA (21%) 54.600,00 €

TOTAL (TVAC) 314.600,00 €

Un appel à partenariat privé est actuellement lancé par l'asbl « Les Amis de l'église saint-Loup » et par Jean-Marie Marchal, directeur de CAV&MA auprès de diverses fondations et familles privées.

La famille de Spoelberch et la Fondation INBEV-LATOUR ont actuellement marqué un vif intérêt à cet appel qu'elles ne pourraient concrétiser que sous condition d'un accord de principe donné par la Région wallonne.

09. Les annexes

Annexe 1

Le Comité scientifique d'accompagnement de l'ASBL : les procès-verbaux des 5 réunions de travail

Annexe 2

Projet « Namur-les-Orgues »

- Définition des missions d'auteur de projet
- Convention d'études

Annexe 3

Projet « Namur-les-Orgues » : étude détaillée de diagnostic, de faisabilité et d'avant-projet des 7 orgues sélectionnés

Pierre Decourcelle et Roland Servais, juin 2017

Annexe 4

Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup à Namur. Etudes historique, diagnostique et d'avant-projet

Pierre Decourcelle et Roland Servais, février 2016

Annexe 5

Restauration de l'orgue de l'église Saint-Loup à Namur : convention pour les missions d'expertise et de suivi d'exécution

Annexe 6

Le règlement du concours ouvert à deux tours avec publicité européenne